



AVIS À LA POPULATION

Fête nationale du 31 juillet 2026

Feu de joie et tirs d'engins pyrotechniques - Interdiction

En raison d'un risque d'incendie et du manque de précipitations des dernières semaines, la Municipalité a décrété, dans sa séance du lundi 20 juillet 2026 :

- **L'annulation** du feu de joie organisé à l'occasion de la Fête nationale du vendredi 31 juillet 2026 ;
- **L'interdiction** d'utiliser des engins pyrotechniques à l'occasion de la Fête nationale du vendredi 31 juillet 2026.

La Jeunesse de Trélex proposera à la place une démonstration de tambours.

À noter que dès le 20 juillet 2026 et sur tout le territoire communal :

1. L'allumage de feux en plein air et d'utiliser des engins pyrotechniques est **interdit** ;
2. L'utilisation des barbecues et grills à charbon ou à bois est **interdite** dans l'espace public ;
3. L'utilisation des barbecues et grills à charbon ou à bois dans les espaces privés reste **autorisée**, sous l'entière responsabilité de leurs utilisateurs et dans le strict respect des règles mises en vigueur par le Canton de Vaud.



Commune de Trélex

Place de la Tour 6

CH-1270 Trélex

greffe@trelex.ch

+41 22 369 92 92

Trélex, le 27 juillet 2026

La Municipalité

